

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°49/2023

Objet :

Approbation du
MARCHE
« Rénovation et mise
aux normes des
vestiaires du stade et
création d'un club
house »

Lot 11
Aménagements
extérieurs

Certifié exécutoire
par la Maire, le

22/5/23



L'an deux mil vingt-trois, le 15 mai, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 10 mai 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothee LEFEBVRE, Eugène DELAMBRE, Muriel POLLART, Laury FLIPPE, Angélique BARBIER, Sylvie COUSIN, Véronique HERMANT.

Absents excusés : Daisy LAINE, Laurent DHE.

Procurations :

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Laurent DHE donne procuration à Bruno VIENNE

Secrétaire : Dorothee LEFEBVRE

La séance ouverte Madame BARBIER expose que suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 02 mai 2023, concernant les travaux de « rénovation et d'extension des vestiaires du stade », il convient de délibérer pour choisir l'entreprise la mieux disante pour le lot 11 Aménagements extérieurs :

Entreprise	Tranche A Montant HT (€)	Tranche B Montant HT (€)	Estimatif HT sans option (€)	Estimatif TTC sans option (€)
ARTOIS ASSAINISSE- MENT	X	45 740,00	45 740,00	54 888,00

Offre optionnelle n°3 : Aménagements et accès depuis voirie parking PMR vers extension niveau bas

Entreprise	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
ARTOIS ASSAINISSEMENT	46 100,00	55 320,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- Approuvent à la majorité des membres présents et représentés (12 voix pour dont 1 procuration et 2 abstentions dont 1 procuration) la décision de la commission d'Appel d'Offres du 02 mai 2023 comme indiqué ci-dessus.
- Autorise Madame BARBIER à signer le marché avec l'entreprise ARTOIS ASSAINISSEMENT.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,
Anne-Marie BARBIER

